

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1351

26 mai 2014

### SOMMAIRE

Allfoodconcept S.A. ....	64829	Immo Sharp S.A. ....	64837
Arba Holding S.A. ....	64829	Infra-Invest ....	64819
BOTP Investments S.A. ....	64841	International Campus Student Housing I S.C.A. ....	64840
Brookstar Investments Lux S.à r.l. ....	64841	Junction Holdco S.à r.l. ....	64830
C & A Europe S.A. ....	64842	Kwasa Europe S.à r.l. ....	64825
C & A Retail S.A. ....	64842	Les Houches S.A. ....	64816
CB International Finance S.à.r.l. ....	64837	MCP Baffin Lux S.à r.l. ....	64821
C-Cap Invest A.G. ....	64822	Merck Re S.A. ....	64811
Concept.Com S.A. ....	64822	Mondeltone S.A. ....	64841
Delphi International Holdings S.à r.l. ....	64812	Mondeltone S.A. ....	64841
Esther Thirteen S.à r.l. ....	64823	Petrotrans S.A. ....	64823
Finavo Holding S.A. ....	64848	Planet Plus Investments S.A., SPF ....	64822
FPM Capital S.A. ....	64848	Reform Capital Loan Recovery Manage- ment ....	64823
Gamon Holding S.A. ....	64843	Roni Finance S.à r.l. ....	64823
Geovia Logistics S.A. ....	64843	SGBT Asset Based Funding S.A. ....	64817
Golden Estate S.A. ....	64842	Société d'Analyses de Développement et d'Etudes Luxembourgeoise ....	64818
Grenache & Cie S.N.C. ....	64843	SPS International S.à r.l. ....	64848
GT Licensing Lux S.à r.l. ....	64847	Thierry Aughuet et Jonathan Girvan s.à r.l. .....	64818
Guy Palmaers ....	64844	TMINE S.A. ....	64816
HDI, Holding Development Investment S.A. ....	64840	V.T. Salon Vicky S.à r.l. ....	64816
Headstart S.à r.l. ....	64847		
Hermes Investment S.à r.l. ....	64802		
Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l. ....	64824		
ImmoForYou S.A. ....	64824		

**Hermes Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.461.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TS-Yhtymä Oy, a company incorporated under the law of Finland, having its registered office at Kauppiaskatu 5, 20100, Turku, Finland, registered with the National Board of Patents and Registration of Finland Trade Register under number 0141911-0,

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal].

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the private limited liability company is "Hermes Investment S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

**II. Capital - Corporate units****Art. 5. Capital.**

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Corporate units.**

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**8.2. Procedure**

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A

Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

### Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Member(s)

### Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

#### **Art. 12. Sole member.**

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

## VII. General provisions

### Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

#### *Subscription and Payment*

TS-Yhtymä Oy, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units, together with a share premium of an amount of one million two hundred thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,237,500).

The amount of one million two hundred fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) is at the disposal of the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

#### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a. Mrs. Charlotte Lahaije-Hultman, born in Barnarp (Sweden), on March 24, 1975, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category A manager of the Company;

b. Mr. Sami Nummela, born in Turku (Finland), on October 3, 1971, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category A manager of the Company;

c. Mr. Heikki Ketonen, born in Turku (Finland), on February 20, 1971, with professional address at Rakuunatie 41 B, 20720 Turku, Finland, as category B manager of the Company;

d. Mr. Juha Laine, born in Raisio (Finland), on December 16, 1965, with professional address at Linnasmäenkatu 3, 21260 Raisio, Finland, as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

TS-Yhtymä Oy, une société constituée sous les lois de Finlande, ayant son siège social à Kauppiaskatu 5, 20100, Turku, Finlande, enregistrée à l'Office national des brevets et de l'Enregistrement de Finlande sous le numéro 0141911-0,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employé privé, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

## I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est "Hermes Investment S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

### Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

#### **8.1 Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

#### **8.2 Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.



(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

### Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

#### 11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

### Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

*Souscription et Libération*

TS-Yhtymä Oy, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de un million deux cent trente-sept mille cinq cents euros (1.237.500 EUR).

Le montant de un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000 EUR) est à la disposition de la Société.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents Euros (2.500 EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née à Barnarp (Suède), le 24 mars 1975, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la Société;

b.- Mr Sami Nummela, né à Turku (Finlande), le 3 octobre 1971, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la Société;

c.- Mr Heikki Ketonen, né à Turku (Finlande), le 20 février 1971, ayant son adresse professionnelle au Rakuunatie 41 B, 20720 Turku, Finlande, comme gérant de catégorie B de la Société;

d.- Mr Juha Laine, né à Raisio (Finlande), le 16 décembre 1965, ayant son adresse professionnelle au Linnasmäenkatu 3, 21260 Raisio, Finlande, comme gérant de catégorie B de la Société

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2974. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014042112/529.

(140048720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**Merck Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.430.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société Merck Re S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014043456/11.

(140049503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Delphi International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.369.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Delphi Global Investments L.L.P. - Luxembourg Branch, the Luxembourg branch office of Delphi Global Investments L.L.P., a limited liability partnership organised and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.904 (the Sole Shareholder), represented by Jean Michel Paumier, its Branch Manager, by virtue of a proxy given under private seal.

Here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The appearing party is the sole shareholder of "Delphi International Holdings S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.369 (the Company).

II.- The 12,501 (twelve thousand five hundred one) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company, effective as per 2 January 2014, by an amount of EUR 99 (ninety nine Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred one Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) by the issuance of 99 (ninety nine) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 992,037,955 (nine hundred and ninety two million thirty seven thousand nine hundred and fifty five Euro) payable on the share premium account of the Company, out of which an allocation shall be made to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Delphi Global Investments L.L.P. - Luxembourg Branch of the new shares by way of a contribution in kind, effective as per 2 January 2014;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5.1. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder of the Company waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company, effective as per 2 January 2014, by an amount of EUR 99 (ninety nine Euro), so as to increase it from its current amount of EUR 12,501 (twelve thousand five hundred one Euro) to EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro) by the issuance of 99 (ninety nine) new shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to the Sole Shareholder (the New Shares), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 992,037,955 (nine hundred and ninety two million thirty seven thousand nine hundred and fifty five Euro) payable on the share premium account of the Company (the Share Premium), out of which an allocation shall be made to the legal reserve of the Company (the Allocation), the entirety to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the Contribution (as such term is defined hereafter) held by the Sole Shareholder.

*Third resolution:*

It is resolved to accept, effective as per 2 January 2014, the subscription of the New Shares and the payment of the Share Premium by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares and pay the Share Premium through the Contribution as described thereafter, each effective as per 2 January 2014.

*Description of the Contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder in exchange for the subscription of the New Shares and the payment of the Share Premium, consist of a receivable held by the Sole Shareholder in an amount of USD 1,354,925,574 (one billion three hundred and fifty four million nine hundred and twenty five thousand five hundred and seventy four United-States Dollars) which is equivalent to EUR 992,038,054 (nine hundred and ninety two million thirty eight thousand and fifty four Euro) using the spot exchange rate of 1.3658 USD/EUR published by the European Central Bank on 2 January 2014 (the Contribution).

*Valuation*

The Contribution is valued at an aggregate amount of EUR 992,038,054 (nine hundred and ninety two million thirty eight thousand and fifty four Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 February 2014 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

*Evidence of the Contribution*

Proof of the existence of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

- a) David M. Sherbin, category A manager, born in Michigan, United States of America, on 6 September 1959, residing professionally at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America;
- b) Bradley Allan Spiegel, category A manager, born in Ohio, United States of America, on 6 November 1962, residing professionally at 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, United States of America;
- c) Jason M. Hollar, category B manager, born in Maryland, United States of America, on 13 April 1973, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage;
- d) Isabelle Vagne, category B manager, born in Le Raincy, France on 1 November 1965, residing professionally at Bat. Le Raspail, Paris Nord 2, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France; and
- e) Jean-Michel Paumier, category B manager, born in Tours, France on 26 June 1966, residing professionally at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

all represented here by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is, effective as per 2 January 2014, composed of:

- Delphi Global Investments L.L.P. - Luxembourg Branch: 12,600 (twelve thousand six hundred) shares.

The 12,600 (twelve thousand six hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, effective as per 2 January 2014, so as to read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at EUR 12,600 (twelve thousand six hundred Euro), represented by 12,600 (twelve thousand six hundred) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

No other amendment is to be made to this article.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Traduction française du texte qui précède**

L'An deux mille quatorze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Delphi Global Investments L.L.P. - Luxembourg Branch, la succursale luxembourgeoise de Delphi Global Investments L.L.P., une société dûment constituée sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, dont le siège social est sis à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.904 (l'«Associé Unique»), représentée par Jean Michel Paumier, son gérant, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé;

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Delphi International Holdings S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.369 (la "Société").

II.- Les 12.501 (douze mille cinq cent une) parts sociales, d'une valeur d'1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît avoir été régulièrement informé préalablement.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit à convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société avec effet au 2 janvier 2014, d'un montant de 99 EUR (quatre-vingt-dix-neuf Euro) portant son montant actuel de 12.501 EUR (douze mille cinq cent un Euro) à 12.600 EUR (douze mille six cent Euro) par l'émission de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune, et paiement d'une prime d'émission d'un montant de 992.037.955 EUR (neuf cent quatre-vingt-douze million trente-sept mille neuf cent cinquante-cinq Euro) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société, et dont une somme sera allouée à la réserve légale, le tout étant libéré entièrement au travers d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Delphi Global Investments L.L.P. - Luxembourg Branch des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature, avec effet au 2 janvier 2014;

4. Nouvelle composition du capital de la Société;

5. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente Assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour, s'estime valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et voter sur les sujets à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation produite à l'Assemblée a été mise à disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

#### *Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société avec effet au 2 janvier 2014, d'un montant de 99 EUR (quatre-vingt-dix-neuf Euro) portant son montant actuel de 12.501 EUR (douze mille cinq cent un Euro) à 12.600 EUR (douze

mille six cent Euro) par l'émission de 99 (quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'1 EUR (un Euro) chacune (les "Parts Sociales Nouvelles"), entièrement libérées au travers d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport"), et soumise au versement d'une prime d'émission d'un montant de 992.037.955 EUR (neuf cent quatre-vingt-douze millions trente-sept mille neuf cent cinquante-cinq Euro) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), et dont une somme sera allouée à la réserve légale (la Dotation), le tout étant libéré entièrement au travers d'un apport en nature représenté par l'Apport (tel que définit ci-après) détenu par l'Associé Unique.

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'approuver, avec effet au 2 janvier 2014, la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Parts Sociales Nouvelles et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Sur ce intervient l'Associé Unique, ici représenté par Madame Sofia Da Chao Conde, précitée, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé qui déclare souscrire aux Parts sociales Nouvelles. et payer la Prime d'Emission au moyen de l'Apport tel que décrit ci-après, avec effet rétroactif au 2 janvier 2014.

*Description de l'Apport*

L'apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Parts Sociales Nouvelles et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance détenue par l'Associé Unique sur la Société d'un montant de 1.354.925.574 USD (un milliard trois cent cinquante-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille cinq cent soixante-quatorze Dollars Américains) équivalents à 992.038.054 EUR (neuf cent quatre-vingt-douze millions trente-huit mille cinquante-quatre Euro), conformément au taux de change de 1,3658 USD/EUR publié par la Banque Centrale Européenne le 2 janvier 2014 (l'Apport).

*Evaluation*

L'Apport est évalué à un montant total de 992.038.054 EUR (neuf cent quatre-vingt-douze millions trente-huit mille cinquante-quatre Euro).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société en vertu d'une déclaration sur la valeur en date du 25 février 2014 et devra rester annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Sur ce interviennent:

- a) David M. Sherbin, gérant de catégorie A, né dans le Michigan, Etats-Unis d'Amérique, le 6 septembre 1959, ayant sa résidence professionnelle au 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, Etats-Unis d'Amérique;
- b) Bradley Allan Spiegel, gérant de catégorie A, né dans l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, le 6 novembre 1962, ayant sa résidence professionnelle au 5725, Delphi Drive, MI 48098 Troy, Etats-Unis d'Amérique;
- c) Jason M. Hollar, gérant de catégorie B, né dans le Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 13 avril 1973, ayant sa résidence professionnelle Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage;
- d) Isabelle Vagne, gérante de catégorie B, née à Le Raincy, France le 1 novembre 1965, ayant sa résidence professionnelle à Bat. Le Raspail, Paris Nord 2, 22, avenue des Nations, 93420 Villepinte, France; et
- e) Jean-Michel Paumier, gérant de catégorie B, né à Tours, France le 26 juin 1966, ayant sa résidence professionnelle Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur citée précédemment.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, le capital de la Société est désormais composé au 2 janvier 2014 de:

- Delphi Global Investments L.L.P. - Luxembourg Branch: 12.600 (douze mille six cent) parts sociales.

Le notaire acte que les 12.600 (douze mille six cent) parts sociales, représentant l'ensemble du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions devant être prises ci-dessous.

## Cinquième résolution:

Consécutivement aux résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société avec effet au 2 janvier 2014 tel que suit:

“ **Art. 5.1.** Le montant du capital social de la Société est fixé à 12.600 EUR (douze mille six cent Euro) représenté par 12.600 (douze mille six cent) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.-EUR) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées.”

Aucune autre modification n'est nécessaire sur cet article.

## Coûts:

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi dans toute la mesure permise par la loi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014042006/238.

(140048511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**TMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014043639/10.

(140049885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**V.T. Salon Vicky S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014043647/10.

(140049872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Les Houches S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 177.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043411/9.

(140050029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---



**SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

L'an deux mille quatorze, le cinq mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry BODSON, employé de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme SGBT Asset Based Funding S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri, constituée en date du 13 novembre 2008 suivant acte d'approbation de scission de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 février 2009 numéro 257, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 3224 du 18 décembre 2013,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société datées du 6 décembre 2013 et du 16 décembre 2013.

Une copie des procès-verbaux de ces réunions, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à l'original du présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de SGBT Asset Based Funding S.A., est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-).

II. Le capital social émis de la Société est fixé à trente trois mille cent Euros (EUR 33.100,-) représenté par trois cent trente-et-une (331) actions sans désignation de valeur nominale.

III. L'alinéa 7 et suivants de l'article 5 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la société est fixé à deux milliards d'Euros (EUR 2.000.000.000,-) divisé en vingt millions (20.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé, conformément aux termes et conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances, ou de toute autre manière; (ii) émettre des obligations convertibles et/ou des bons de souscriptions d'actions; (iii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles ou des instruments accordant des droits de souscription et/ou aux droits de conversion; et (iv) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte créant le capital autorisé au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par la loi, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le conseil d'administration.»

IV. Par résolutions adoptées le 6 décembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé pour le porter du montant de TRENTE-TROIS MILLE CENT (33.100.- EUR) à TRENTE-TROIS MILLE DEUX CENTS EUROS (33.200.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

V. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) obligations convertibles émises par la Société le 6 juillet 2010 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 361.077.488,89 (trois cent soixante-et-un millions soixante-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-neuf euros).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VI. Par résolutions adoptées le 16 décembre 2013, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé du montant de TRENTE-TROIS MILLE EUROS DEUX CENTS EUROS (33.200.- EUR) à TRENTE-TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (33.300.- EUR), par l'émission de une (1) action nouvelle sans valeur nominale et d'accepter la souscription de l'action nouvelle par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

VII. L'action nouvelle a été entièrement libérée par la conversion de 1.049.321 obligations convertibles émises par la Société le 10 septembre 2010 et détenues par l'actionnaire unique, Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le surplus est affecté à un compte prime d'émission, soit un montant de EUR 109.577.671,40 (cent neuf millions cinq cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-et-onze virgule quarante euros).

L'existence et la valeur de cet apport ont été certifiées au notaire.

VIII. Suite aux augmentations de capital mentionnées ci-dessus, l'article 5, 1<sup>ère</sup> phrase des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social souscrit s'élève à EUR 33.300.- (trente-trois mille trois cents euros) représenté par 333 (trois cent trente-trois) actions sans valeur nominale.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à environ EUR 12.000.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. BODSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2014. Relation: LAC/2014/11830. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Référence de publication: 2014043601/86.

(140049237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

#### **Thierry Aughuet et Jonathan Girvan s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 145.939.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014043636/11.

(140049998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

#### **SADELUX, Société d'Analyses de Développement et d'Etudes Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 168.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014043589/11.

(140049780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Infra-Invest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.102.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.537.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twelfth of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Infra-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg Trade Register section B number 135.537, incorporated by deed dated on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 429 of 19 February 2008 and whose Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed enacted on 15 November 2013, published in the Memorial C number 83 of 9 January 2014.

The meeting is chaired by Sara LECOMTE, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the twenty-seven thousand and twenty-five (27,025) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Share capital increase by four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in order to bring it from its current amount of two million seven hundred and two thousand five hundred euro (EUR 2,702,500.-), to three million one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 3,102,500.-), through the issuance of four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2.- Creation of the class L shares.

3.- Amendment of article 6 of the Articles of Association in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder unanimously decides what follows:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital amount by four hundred thousand euro (EUR 400,000.-) in order to bring it from its current amount of two million seven hundred and two thousand five hundred euro (EUR 2,702,500.-), to three million one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 3,102,500.-), through the issuance of four thousand (4,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each; all fully subscribed and full paid up in cash by CNP Assurances, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris (France) (the Sole Shareholder).

All powers are conferred to the Board of Managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

*Second resolution*

The meeting decides to create the class L shares.

The four thousand (4,000) new issued shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each are now converted into (4,000) Class L issued shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 6 of the Articles of Association and now read as follows:

**“ Art. 6.**

6.1. The Company's capital is set at three million one hundred and two thousand five hundred euro (EUR 3,102,500.-), represented by five thousand (5,000) class A shares, four thousand twenty five (4,025) class B shares, one thousand five

hundred (1,500) class C shares, one thousand five hundred (1,500) class D shares, three thousand (3,000) class E shares, five thousand (5,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, two thousand (2,000) class I shares, two thousand (2,000) class J shares, two thousand (2,000) class K shares and four thousand (4,000) class L shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

6.2. Each class A share, each class B share, each class C share, each class D share, each class E share, each class G share, each class H share, each class I share, each class J share, each class K share and each class L share confers an identical voting right at the time of decisions taking.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française**

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée Infra-Invest S.à r.l., ayant son siège social à 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.537, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 429 du 19 février 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 15 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 83 du 9 janvier 2014.

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt-sept mille vingt-cinq (27.025) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatre cents mille euros (EUR 400,000.-) pour l'amener de son montant actuel de deux millions sept cent deux mille cinq cents euros (EUR 2.702.500.-) à trois millions cent deux mille cinq cents euros (EUR 3.102.500.-), par l'émission de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-).

2. Création des parts sociales de la classe L.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000.-) pour l'amener de son montant actuel de deux millions sept cent deux mille cinq cents euros (EUR 2.702.500.-) à trois millions cent deux mille cinq cents euros (EUR 3.102.500.-), par création de quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées par un apport en numéraire de

CNP Assurances, une société dûment établie selon les lois françaises, ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris (France) (l'Associé Unique).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer les parts sociales de la classe L.

Les quatre mille (4.000) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont converties en quatre mille (4.000) parts sociales de Classe L d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.**

6.1. Le capital social est fixé à la somme de trois millions cent deux mille cinq cents euros (EUR 3.102.500,-) représenté par cinq mille (5.000) parts sociales de classe A, quatre mille vingt-cinq (4.025) parts sociales de classe B, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe C, mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe D, trois mille (3.000) parts sociales de classe E, cinq mille (5.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, deux mille (2.000) parts sociales de classe I, deux mille (2.000) parts sociales de classe J, deux mille (2.000) parts sociales de classe K et quatre mille (4.000) parts sociales de classe L, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

6.2 Chaque part sociale de classe A, chaque part sociale de classe B, chaque part sociale de classe C, chaque part sociale de classe D, chaque part sociale de classe E, chaque part sociale de classe G, chaque part sociale de classe H, chaque part sociale de classe I, chaque part sociale de classe J, chaque part sociale de classe K et chaque part sociale de classe L confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mars 2014. Relation: LAC/2014/11906. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014042130/144.

(140048707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**MCP Baffin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.186.

*Extrait des résolutions des associés en date du 25 mars 2014*

En date du 25 mars 2014, les associés représentant 100% du capital social de la Société ont décidés comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Allen Foley de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet immédiat.
- de nommer Madame Nicole Ramroop, né le 24 septembre 1978 à Trinité et Tobago, ayant son adresse professionnelle à 5 rue Goethe, L-1637 Luxembourg en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2014044071/16.

(140050495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Planet Plus Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24/03/2014. Signature.

Référence de publication: 2014043531/10.

(140049687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

**Concept.Com S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.728.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue en date du 20 mars 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Murad AKHUNDOV de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Marc HÜBSCH, Employé Privé, né le 27 septembre 1971 à DIFFERDANGE (Luxembourg), demeurant au 9, rue de la Boucherie L-1247 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014043821/20.

(140050111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**C-Cap Invest A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 98.354.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 6 décembre 2013*

En date du 6 décembre 2013, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Viviane LEURIN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2013;

- de nommer Monsieur Philippe BERNARD, né le 31 mars 1952 à Lausanne, Suisse, résidant à l'adresse suivante: 56, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Alfred JUNG

- Manfred JUNG

- Philippe BERNARD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

C-CAP INVEST A.G.

Signature

Référence de publication: 2014043810/24.

(140050267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Reform Capital Loan Recovery Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 144.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REFORM CAPITAL LOAN RECOVERY MANAGEMENT (en liquidation)*

Signatures

Référence de publication: 2014043572/11.

(140048983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Roni Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 79.768.

*Rectificatif de la mention L130040842 déposée le 11/03/2013*

Le Bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043561/11.

(140049647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Petrotrans S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 19, avenue des Bains.  
R.C.S. Luxembourg B 99.871.

Les statuts coordonnés au 27 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2014043526/11.

(140049617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Esther Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 131.885.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 mars 2014 que:

Le siège social de la société a été transféré du 36 rue Gabriel Lippmann, L- 1943 Luxembourg au 3a, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il est en outre notifié, par les présentes que:

- L'adresse professionnelle de Mr. Owen Francis LYNCH, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. Neil MEDLYN, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle de Mr. René DEMOULIN, Gérant, est, à compter du 24 mars 2014, la suivante: 3a, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

ESTHER THIRTEEN S.à R.L.

Référence de publication: 2014043288/21.

(140049767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**ImmoForYou S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 171.327.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.  
POUR COPIE CONFORME  
Roger ARRENSDORFF  
Notaire

Référence de publication: 2014043991/13.

(140050200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6557 Dickweiler, 18, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 143.112.

Im Jahre zwei tausend vierzehn.  
Den neunzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Achim TIETZE, Tischlermeister, wohnhaft in D-54636 Esslingen, Brunnenstrasse 6.

Welcher Komparent hier vertreten ist durch Herrn Pascal ESPEN, Steuerberater, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 10. März 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Holz & Bau Design TIETZE S.à r.l. ist, mit Sitz in L-7640 Christnach, 2, Moellerdallerstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 143.112 (NIN 2008 2447 661).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. November 2008, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2962 vom 15. Dezember 2008.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile zu je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-).

Alsdann ersuchte der Komparent den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Christnach nach Dickweiler zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Dickweiler."

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6557 Dickweiler, 18, rue Principale.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. TIETZE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 mars 2014. Relation: ECH/2014/590. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 26. März 2014.

Référence de publication: 2014043973/41.

(140050310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.



**Kwasa Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 111.250,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.183.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Employees Provident Fund Board, a body corporate established under the Employees Provident Fund Act 1991, according to the laws of Malaysia, having its head office at EPF Building, Jalan Raja Laut 50350 Kuala Lumpur, Malaysia (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mr. Guillaume Maurin, with professional address at 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of KWASA Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 179.183, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 28 June 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 23 September 2013 number 2335 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred fifty Euros) by the issue of 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 888,750 (eight hundred eighty-eight thousand seven hundred fifty Euros) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 11,125 (eleven thousand one hundred twenty-five Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Employees Provident Fund Board of all the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred Euros) by the issue of 98,750 (ninety-eight thousand seven hundred fifty) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 888,750 (eight hundred eighty-eight thousand seven

hundred fifty Euros) payable on the share premium account of the Company (the “Share Premium”), out of which an amount of EUR 11,125 (eleven thousand one hundred twentyfive Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up by a contribution in kind made by the Sole Shareholder and consisting of a receivable in an amount of EUR 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) (the “Contribution”).

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Guillaume Maurin, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

*Description of the contribution*

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contribution.

*Valuation*

The net value of the Contribution amounts to EUR 987,500 (nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 27 February 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given.

*Managers' intervention*

Thereupon intervene:

a) Mr. Daniel Bley, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Mrs. Heike Kubica, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

c) Mr. Rolf Johannes Caspers, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

all represented here by Mr. Guillaume Maurin, prenamed, by virtue of a proxy contained in a statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Employees Provident Fund Board: 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The notary acts that the 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred Euros) divided into 111,250 (one hundred eleven thousand two hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

(...)

The second paragraph of article 8 shall remain unchanged.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Employees Provident Fund Board, une société régie par le "Employees Provident Fund Act 1991", en vertu des lois de Malaisie, ayant son siège social sis à EPF Building, Jalan Raja Laut 50350 Kuala Lumpur, Malaisie (l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Monsieur Guillaume Maurin, avec adresse professionnelle sise au 10-12, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I - La partie comparante est l'associé unique de KWASA Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.183, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 28 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") le 23 septembre 2013 numéro 2335 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II - Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 98,750 EUR (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 111.250 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 888.750 EUR (huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante Euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 11.125 EUR (onze mille cent vingt-cinq Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par Employees Provident Fund Board des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée, l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 98.750 EUR (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros)

à 111.250 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros) par l'émission de 98.750 (quatre-vingt-dix-huit mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 888.750 EUR (huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante Euros), payable sur le compte prime d'émission de la société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 11.125 EUR (onze mille cent vingt-cinq Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique et consistant en une créance d'un montant total de 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) (l'«Apport»).

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Guillaume Maurin, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

*Description de l'apport*

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de l'Apport.

*Evaluation*

La valeur nette de l'Apport s'élève à 987.500 EUR (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 27 février 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

*Intervention des gérants*

Interviennent ensuite:

- a) M. Daniel Bley, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Mme Heike Kubica, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- c) M. Rolf Johannes Caspers, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Tous représentés par M. Guillaume Maurin, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration de valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

*Quatrième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Employees Provident Fund Board: 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le notaire témoigne que les 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

*Cinquième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 111.250 EUR (cent onze mille deux cent cinquante Euros) représenté par 111.250 (cent onze mille deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune."

(...)

Le second paragraphe de l'article 8 demeure inchangé.

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Maurin, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 mars 2014. Relation: EAC/2014/3480. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014042176/231.

(140048907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**Allfoodconcept S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 93.593.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 20 mars 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- ALLFOODCONCEPT S.A., dont le siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg a été dénoncé en date du 22 janvier 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Me Michel Nickels

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014044349/16.

(140051210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Arba Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.879.

—  
Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2016:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014045027/18.

(140052374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Junction Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 210.243,90.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 183.919.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of February,  
Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary residing in Eschsur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Junction Investment L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands with the Cayman Islands' Registrar of Exempted Limited Partnerships and with its registered office at PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Islands, acting through its general partner KRE Junction Limited, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on 19 February 2014;

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Junction Holdco S. à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B183919, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 9 January 2014. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since the Company's incorporation.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro to British Pounds at an exchange rate fixed on 14<sup>th</sup> February 2014 (GBP 1.22 for EUR 1.-), so that the Company's share capital is fixed at ten thousand two hundred and forty-five British Pounds and ninety pence (GBP 10,245.90) and, further to the change of currency of the share capital of the Company, to change the nominal value of the existing shares which shall be one British penny (GBP 0.01) per share.

As a consequence, the Sole Shareholder holds all the one million twenty-four thousand five hundred and ninety (1,024,590) shares.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles (share capital) which shall now read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at ten thousand two hundred and forty-five British Pounds and ninety pence (GBP 10,245.90) divided into one million twenty-four thousand five hundred and ninety (1,024,590) shares with a nominal value of one British penny (GBP 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to create the following new classes of shares:

- class A shares (the "Class A Shares");
- class B shares (the "Class B Shares");
- class C shares (the "Class C Shares");
- class D shares (the "Class D Shares");
- class E shares (the "Class E Shares");
- class F shares (the "Class F Shares");
- class G shares (the "Class G Shares");
- class H shares (the "Class H Shares");
- class I shares (the "Class I Shares"); and
- class J shares (the "Class J Shares")

each having a par value of one British penny (GBP 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder consequently resolves to convert the existing one million twenty-four thousand five hundred and ninety (1,024,590) shares of the Company into one million twenty-four thousand five hundred and ninety (1,024,590) Class A Shares.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 199,998.-) so as to raise it from its current amount of ten thousand two hundred and forty-five British Pounds and ninety pence (GBP 10,245.90) to two hundred and ten thousand British two hundred and forty-three British Pounds and ninety pence (GBP 210,243.90) by creating and issuing the following new shares: two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class B Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class C Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class D Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class E Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class F Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class G Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class H Shares, two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class I Shares and two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) Class J Shares,... each having a nominal value of one British penny (GBP 0.01) and all having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions (collectively referred as the "New Shares") through a contribution in cash.

The Sole Shareholder declares to subscribe for all of the New Shares and to fully pay up such New Shares by a contribution in cash for a total contribution of one million nine hundred and eighty-nine thousand seven hundred and fifty-four British Pounds and ten pence (GBP 1,989,754.10.-) out of which: (i) one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight British Pounds (GBP 199,998.-) are allocated to the Company's share capital and (ii) one million seven hundred and eighty-nine thousand seven hundred and fifty-six British Pounds and ten pence (GBP 1,789,756.10) are allocated to the Company's share premium account.

The proof of the existence of the contribution has been produced

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to fully amend and restate the article 5 of the Articles (share capital), which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital of the Company is two hundred and ten thousand two hundred and forty-three British Pounds and ninety pence (GBP 210,243.90) divided into as follows:

- one million twenty-four thousand five hundred and ninety (1,024,590) class A shares (the "Class A Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class B shares (the "Class B Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class C shares (the "Class C Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class D shares (the "Class D Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class E shares (the "Class E Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class F shares (the "Class F Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class G shares (the "Class G Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class H shares (the "Class H Shares");
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class I shares (the "Class I Shares"); and
- two million two hundred and twenty-two thousand two hundred (2,222,200) class J shares (the "Class J Shares")

each having a nominal value of one British penny (GBP 0.01) and having their rights and obligations as set out in these articles of association.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred for the avoidance of doubt the share premium paid on any share shall not be allocated to a specific class of shares. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder(s) subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time and these articles of association.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time and these articles of association. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All shares have equal rights subject as otherwise provided in these articles of association.

5.5 The issued capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a decision of the shareholders adopted in accordance with these articles of association and Luxembourg law and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its shares subject as provided in the Luxembourg law.

5.6 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of shares (a "Share Redemption") in the following order:

- The Class J Shares;
- The Class I Shares
- The Class H Shares
- The Class G Shares
- The Class F Shares
- The Class E Shares
- The Class D Shares
- The Class C Shares
- The Class B Shares
- The Class A Shares.

Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

In these articles:

"Available Amount" equals:  $(W + X + Y) - Z$  where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the interim accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which is allocated only to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of nominal value and share premium and the legal reserve reduction relating to the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these articles of association;

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the board of managers, provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount."

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder also decides to amend article 13 of the Articles (Distributions) which shall henceforth read as follows:

#### **" Art. 13. Distributions.**

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2 The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the sole manager, or if the Company has more than one manager, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

13.3 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders.

13.4 The Share Premium Account may be distributed to the shareholders upon decision of the shareholders. The shareholders may decide to allocate any amount out of the Share Premium Account to the legal reserve account.

13.5 In the event that a dividend is declared in accordance with these articles of association, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the shareholders:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the shares... issued by the Company. Then the holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class F Shares shall



be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. Then the holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the shares issued by the Company. Then the holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under this article 13 a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the relevant class of shares.

b) After the dividend set out above, all remaining income to be paid by way of dividend if any, shall be paid to the holders of Class J Shares or if the Class J Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class I Shares; or if the Class I Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class H Shares; or if the Class H Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class G Shares; or if the Class G Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class F Shares; or if the Class F Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class E Shares; or if the Class E Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class D Shares; or if the Class D Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class C Shares; or if the Class C Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class B Shares; or if the Class B Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holder of the Class A Shares.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under this article 13.5 b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the class of shares."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand euro (EUR 3,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Esch-sur Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'année deux mille quatorze, le vingt février,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Junction Investment L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Îles Caïmans, immatriculé auprès du Cayman Islands' Registrar of Exempted Limited Partnerships et ayant son siège social au PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Îles Caïmans, agissant par son general partner KRE Junction Limited, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donné le 19 février 2014;

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société Junction Holdco S.à r.l. (ci- après, la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183.919, constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, le 9 janvier 2014. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C,... Recueil des Sociétés et Associations et n'ont été modifiés depuis la constitution de la Société.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant 100% du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling selon le taux de change fixé au 14 février 2014 (GBP 1,22 pour EUR 1,-), de telle sorte que le capital social de la Société est fixé à dix mille deux cent quarante-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-dix pennies (GBP 10.245,90) et, suite du changement de devise du capital social de la Société, de modifier la valeur nominale des parts sociales existantes qui sera d'un penny (GBP 0,01) par part sociale.

Par conséquent, l'Associé Unique détient toutes les un million vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.024.590) parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

Par suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société (Capital Social) qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix mille deux cent quarante-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 10.245,90) divisé en un million vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.024.590) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptées selon la manière requise pour la modification des présents statuts.

Tout prime d'émission disponible est distribuable."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes:

- parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J")

chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide par conséquent de convertir les un million vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.024.590) parts sociales existantes en un million vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.024.590) Parts Sociales de Catégorie A.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 199.998,-) afin de le porter de son montant actuel de dix mille deux cent quarante-cinq Livres Sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 10.245,90) à deux cent dix mille deux cent quarante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-dix pennies (GBP 210.243,90) par la création et l'émission des parts sociales suivantes, divisées comme suit: deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie B, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie C, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie D, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie E, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie F, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie G, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie H, deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie I et deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) Parts Sociales de Catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes (désignées collectivement comme les "Nouvelles Parts Sociales") par un apport en numéraire.

L'Associé Unique déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et à libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant total d'un million neuf cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-quatre Livres Sterling et dix pennies (GBP 1.989.754,10) dont: (i) cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (GBP 199.998) sont allouées au capital social de la Société et (ii) un million sept cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-six Livres Sterling et dix pennies (GBP 1.789.756,10) sont allouées au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport a été produite.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de refondre et modifier intégralement l'article 5 des Statuts (capital social), qui se lira dorénavant comme suit:

**" Art. 5. Capital Social.**

"5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent dix mille deux cent quarante-trois Livres Sterling et quatre-vingt-dix pennies (GBP 210.243,90) divisé comme suit:

- un million vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix (1.024.590) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I"); et
- deux millions deux cent vingt-deux mille deux cents (2.222.200) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J")

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01), et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents statuts.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) associé(s), sous réserve de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre et des présents statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des apports en numéraires ou apport d'autre nature sans émettre de parts sociales ou autres titres en contrepartie des apports et peut attribuer les apports sur un ou plusieurs comptes et pour éviter tous doutes, la prime d'émission payée sur toute part sociale ne devra pas être allouée à une catégorie particulière de parts sociales. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par le(s) associé(s) sous réserve de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée de temps à autre et des présents statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux sauf disposition expresse contraire des présents statuts.

5.5 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit, de temps à autre, par une résolution des associés adoptée conformément à ces Statuts et à la loi luxembourgeoise et la Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve de la loi luxembourgeoise.

5.6 Le capital social de la Société peut être réduit uniquement par rachat et annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de parts sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- Les Parts Sociales de Catégorie J
- Les Parts Sociales de Catégorie I
- Les Parts Sociales de Catégorie H
- Les Parts Sociales de Catégorie G
- Les Parts Sociales de Catégorie F
- Les Parts Sociales de Catégorie E
- Les Parts Sociales de Catégorie D
- Les Parts Sociales de Catégorie C
- Les Parts Sociales de Catégorie B
- Les Parts Sociales de Catégorie A.

Au moment où le Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des parts sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") se verront verser le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

Dans ces statuts:

"Montant Disponible" équivaut à:  $(W+X+Y) - Z$ , où W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des comptes intermédiaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés moins toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable de la Société autre que tous premia inclus dans Y, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé par voie de valeur nominale et prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative aux Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie tout montant qui doit être placé dans ou retenu sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents statuts.

"Prix de Remboursement" est égal au montant payable pour chaque Part Sociale Rachetée de la catégorie concernée tel que déterminé par le conseil de gérance pourvu que le total du Prix de Remboursement payable pour toutes les Parts Sociales Rachetées en vertu d'un Remboursement de Part Sociale n'excède pas le Montant Disponible."

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 13 des Statuts (Distributions) qui se lira désormais comme suit:

#### **" Art. 13. Distributions.**

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2 Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique, ou si la Société a plus d'un gérant, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

13.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision des associés.

13.4 Le Compte de Prime d'Émission peut être distribué aux associés par décision des associés. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant du Compte Prime d'Émission à la réserve légale.

13.5 Dans le cas où un dividende est déclaré conformément à ces statuts, alors les dispositions suivantes s'appliqueront à l'égard de ce dividende, à moins que les associés n'y renoncent:

a) Tout d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A ont le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société. Puis les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I ont le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65 % de la valeur nominale des parts sociales émises par Société.

Pour écarter tout doute, les paiements devant être réalisés en vertu de cet Article 13.5 a) doivent être réalisés sur une base pari passu entre les détenteurs des catégories de parts sociales concernées.

b) Après le dividende tel que décrit ci-dessus, le revenu devant être payé par le biais de dividende s'il existe, devra être payé aux détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J, ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I, ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H, ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G, ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F, ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E, ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D, ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C, ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B, ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A.

Pour écarter tout doute, les paiements à réaliser en vertu de cet article 13.5

b) doivent l'être sur une base pari passu entre les détenteurs de catégorie de parts sociales".

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/2996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014042155/405.

(140048521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

**Immo Sharp S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 49.770.

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et nomme avec effet en date de ce jour et pour une durée indéterminée:

Madame Sonja Weimerskirch-Schmitz, commerçante, née le 21 novembre 1956 à Rédange/Attert (L), demeurant à L-7395 Hunsdorf, 50, rue de Steinsel comme délégué à la gestion journalière.

Il pourra engager la société pour tout acte de gestion journalière par sa seule signature.

Fait à Hunsdorf, le 17.03.2014.

Nadine Weimerskirch / Weimerskirch Guy.

Référence de publication: 2014044005/13.

(140050735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

**CB International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.037.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.303.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February,

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

CIH HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.841 and having a share capital of USD 25,050.-

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CB International Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company"), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.303, incorporated by a deed drawn up by the notary public, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 559, page 26794, dated 22 May 2003. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended several times and for the last time by a deed of the notary public, Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 21 January 2014, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated here above, requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand one hundred US Dollars (USD 12,100.-), so as to bring it from its current amount of three million twenty-five thousand US Dollars (USD 3,025,000.-) to three million thirty-seven thousand one hundred US Dollars (USD 3,037,100.-), by creating and issuing two (2) new shares with a nominal value of six thousand fifty US Dollar (USD 6,050.-) each, having the same rights and features as those attached to the existing shares (the "New Shares"), to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred one million eighty-two thousand nine hundred US Dollars (USD 101,082,900.-) (the "Share Premium").

*Subscription and payment*

The New Shares are fully subscribed and paid up by CIH HOLDINGS S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting of all of the one million (1,000,000) ordinary shares that the Sole Shareholder holds in the share capital of CIH INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176.850 and having a share capital of USD 1,000,000.- which shares represent the entire share capital of this company (the "Contribution in Kind").

As it appears from the valuation report, the board of managers of the Company has evaluated the Contribution in Kind at one hundred one million ninety-five thousand US Dollars (USD 101,095,000.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution in Kind and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The Sole Shareholder hereby declares that:

- it has the power to transfer the Contribution in Kind to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any part of the Contribution in Kind be transferred to it/him;
- all further formalities shall be carried out in order to duly formalise the transfer of the Contribution in Kind to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

The amount of twelve thousand one hundred US Dollars (USD 12,100.-) shall be allocated to the share capital of the Company. The amount of one million eighty-two thousand nine hundred US Dollars (USD 101,082,900.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the Company's shares in order to decrease such nominal value from six thousand fifty US Dollars (USD 6,050.-) to one US Dollar cent (USD 0.01) and subsequently to convert and split the five hundred two (502) shares representing the Company's current share capital into three hundred three million seven hundred ten thousand (303,710,000) shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, with the same features as the existing shares as set forth in the Articles.

*Third resolution*

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

"The share capital is fixed at USD 3,037,100 (three million thirty-seven thousand one hundred US Dollars) represented by 303,710,000 (three hundred three million seven hundred ten thousand) shares of USD 0.01 (one US Dollar cent) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles."

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day stated at the beginning of this document.

The notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de février,

Par-devant nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé,

#### A COMPARU:

CIH HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.841 et ayant un capital social de EUR 25.050,-,

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est actuellement l'associé unique (l'"Associé Unique") de CB International Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée (la "Société") constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.303, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2003, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 559, page 26794, daté du 22 mai 2003. Les Statuts ont été modifiés plusieurs fois et la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, précité, en date du 21 janvier 2014, qui n'a pas encore été publié au Mémorial.

La partie comparante, représentant l'entière du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes, conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lequel l'associé unique d'une société à responsabilité limitée, exerce les pouvoirs attribués à une assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cent dollars américains (USD 12.100,-) afin de le porter de son montant actuel trois millions vingt-cinq mille dollars américains (USD 3.025.000,-) à trois millions trente-sept mille cent dollars américains (USD 3.037.100,-) en créant et émettant deux (2) nouvelles parts sociales de six mille cinquante dollars américains (USD 6.050,-) chacune, ayant les mêmes droits et caractéristiques que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales"), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de cent un millions quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars américains (USD 101.082.900,-) (la "Prime d'Emission").

#### *Souscription et paiement*

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites et libérées par CIH HOLDINGS S.à r.l., précitée, le seul associé existant de la Société.

Ces Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en nature consistant en un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires que l'Associé Unique détient dans le capital social de CIH INTERNATIONAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.850 et ayant un capital social de EUR 1.000.000,-, représentant l'intégralité du capital social de cette société (l'"Apport en Nature").

Comme il ressort du rapport d'évaluation, le conseil de gérance de la Société a évalué l'Apport en Nature à cent et un millions quatre-vingt-quinze mille dollars américains (USD 101.095.000,-), ce qui selon la croyance raisonnable de la gérance de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport en Nature et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange, avec la Prime d'Emission.

Le Associé Unique déclare que:

- il a le pouvoir de transférer l'Apport en Nature à la Société;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels toute personne peut avoir droit de demander que toute part de l'Apport en Nature lui soit transférée;
- toutes les autres formalités seront accomplies dans le but de dûment formaliser le transfert de l'Apport en Nature à la Société et de le rendre effectif n'importe où et envers tout tiers.

Le montant de douze mille cent dollars américains (USD 12.100,-) doit être alloué au capital social de la Société. Le montant de cent un millions quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars américains (USD 101.082.900,-) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société afin de réduire cette valeur nominale de six mille cinquante dollars américains (USD 6.050,-) à un cent de dollar américain (USD 0,01) et en conséquence de convertir et diviser les cinq cent deux (502) parts sociales représentant le capital social actuel de la Société en trois cent trois millions sept cent dix mille (303.710.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, avec les mêmes caractéristiques que les parts sociales existantes telles que décrites dans les Statuts.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois millions trente-sept mille cent dollars américains (USD 3.037.100,-) représenté par trois cent trois millions sept cent dix mille (303.710.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts."

*Frais et coûts*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014041985/169.

(140048721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---

**HDI, Holding Development Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 168.204.

---

Les comptes annuels au 30/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014043977/9.

(140050535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**International Campus Student Housing I S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.993.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014043993/11.

(140050348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---



**Mondeltone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDELSTONE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014043461/12.

(140049534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Mondeltone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDELSTONE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2014043462/12.

(140049541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

---

**Brookstar Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 181.439.

*Dépôt rectificatif suite à publication L140029673*

Par résolutions signées en date du 5 février 2014, les associés ont décidé

- d'acter et d'accepter la démission d'Andrew O'Shea de son mandat de gérant avec effet au 6 février 2014 et de nommer Luc Leroi, avec adresse professionnelle au 13A rue de Clairfontaine, L-8460 Eischen au mandat de gérant B, avec effet au 6 février 2014, et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2014.

Référence de publication: 2014044379/15.

(140051159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**BOTP Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 142.060.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mars 2014*

1. L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pascal FABECK de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 14 mars 2014.

2. L'assemblée générale a décidé de nommer commissaire aux comptes de la société FASCOLUX S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168121, dont le siège est situé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, avec effet au 14 mars 2014. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2014044399/15.

(140051500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**C & A Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 26 Mars 2014 au siège social que:

- L'Actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Michel de Groot de sa fonction d'administrateur en date du 26 Mars 2014.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet immédiatement et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet immédiatement et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Référence de publication: 2014044405/18.

(140051131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**C & A Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 26 Mars 2014 au siège social que:

- L'Actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Michel de Groot de sa fonction d'administrateur en date du 26 Mars 2014.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Monsieur Dimitri Maréchal, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet immédiatement et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Madame Peggy Partigianone, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet immédiatement et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Référence de publication: 2014044406/18.

(140051130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Golden Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 131.293.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2014*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société GOLDEN ESTATE S.A., en date du 26 mars 2014, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée d'un an:

- Naturwerk S.A., avec siège social à 38, bd Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

- Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à 38, bd Napoléon 1<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg,

- Antar Invest S.A., avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,

2° Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- Fibetrust S.à.r.l., avec siège social à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN ESTATE S.A.

Référence de publication: 2014044530/18.

(140050433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Gamon Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.  
R.C.S. Luxembourg B 68.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014044539/9.

(140051138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Geovia Logistics S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.532.

*Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 17 mars 2014*

1. L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz, né le 26 juli 1948 demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 17 mars 2014.

2. L'associé unique nomme Monsieur David Bannerman, né le 2 février 1962 à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant professionnellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg en qualité administrateur de la Société avec effet au 17 mars 2014. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le conseil de gérance de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur),
3. Monsieur David BANNERMAN (administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014044553/22.

(140051582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Grenache & Cie S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.763.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 27 janvier 2014*

*Resolution*

The Partners decide to appoint DELOITTE AUDIT, registered at RCS Luxembourg under the number B-67.895 and with head office at 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg as Independent Auditor of the Company.

The mandate of the Independent Auditor of the Company will expire upon the Annual General Meeting which will approve the accounts for the year ended December 31, 2013.

**Version française**

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 janvier 2014*

Les Associés décident de nommer DELOITTE AUDIT, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-67.895 et ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg comme Réviseur d'Entreprises agréé de la Société.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé de la Société viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2014.

Copie conforme

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2014044533/23.

(140051454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Guy Palmaers, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.607.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le dix mars.

Par devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Maître Guy PALMAERS, avocat, né le 30 juillet 1969 à Herentals, Belgique, avec adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

La partie comparante a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "GUY PALMAERS" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée, de nature civile, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale.**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du gérant.**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres) ou la prise de participation dans une société où association d'avocats.

3.2. La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg ainsi que les règles déontologiques d'autres barreaux auprès desquels la société et/ou l'associé de la société est inscrit.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans mention de valeur nominale.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

6.3. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'inca-

pacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 3 des présents statuts ne soit modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la Société.

6.4. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 que dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité d'un associé, les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel), ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Nomination et révocation du gérant.** La Société est gérée par un gérant exerçant la profession d'avocat inscrit à la liste IV du Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg et nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de son mandat.

**Art. 8. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant.

**Art. 9. Responsabilité du gérant.** Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

**Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.**

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 10.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Écrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du gérant. Le gérant doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le gérant communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le gérant.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Écrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le gérant.

**Art. 11. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Écrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le gérant doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du gérant et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Écrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

### Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le gérant; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions du gérant ainsi que les Résolutions Écrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du gérant peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le gérant.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions du gérant et des Résolutions Écrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

### *Souscription et libération*

Guy PALMAERS, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans mention de valeur nominale et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1 Guy PALMAERS, prénommé, est nommé en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2 Le siège social de la Société est établi au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. PALMAERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2014. Relation: LAC/2014/12780. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044536/183.

(140051625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

### **GT Licensing Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044570/10.

(140051281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

### **Headstart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 149.993.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014044577/13.

(140050784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

**Finavo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.151.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014043917/11.

(140050358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**FPM Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 165.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014043922/11.

(140050563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

---

**SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.164.

Changement suivant les contrats de cession de parts du 21 mars 2014:

- Ancienne situation associée:

PRECISION CASTPARTS CORP.: . . . . . 1.188.788 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
1. WYMAN-GORDON FORGINGS, INC., une société constituée selon la loi de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Dr., Suite 101, Dover, DE 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de Delaware sous le numéro 2111439; . . . . .	497.301
2. PCC Luxembourg holdings S.C.S., société en commandite simple, ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B95833; . . . . .	691.487
Total . . . . .	1.188.788

Changement suivant le contrat de cession de parts du 21 mars 2014:

- Ancienne situation associées:

WYMAN-GORDON FORGINGS, INC.: . . . . . 497.301 parts sociales

PCC Luxembourg holdings S.C.S.: . . . . . 691.487 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

PCC Luxembourg holdings S.C.S. . . . . . 1.188.788 parts sociales

Luxembourg, le 24 mars 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014042371/30.

(140048558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2014.

---